



Bruxelles, le 7.12.2016
COM(2016) 940 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

INVESTIR DANS LA JEUNESSE DE L'EUROPE

INVESTIR DANS LA JEUNESSE DE L'EUROPE

«On voit actuellement se créer un 29^e État au sein de l'Union européenne. Il s'agit de l'État des sans-emploi. Un État où les jeunes sont devenus des chômeurs; un État où l'on trouve des exclus, des rejetés, des laissés-pour-compte. Je voudrais que ce 29^e État membre redevienne un État membre normal.»

*Jean-Claude Juncker,
discours d'ouverture de la session plénière du Parlement européen, 15 juillet 2014*

«Nous investissons pour améliorer les conditions à l'étranger, certes, mais nous devons aussi investir pour répondre aux crises humanitaires chez nous. Et plus que tout, nous devons investir dans notre jeunesse. Je ne peux pas accepter, et je n'accepterai jamais, que l'Europe soit et reste le continent du chômage des jeunes. Je ne peux pas accepter, et je n'accepterai jamais, que la génération du millénaire – la génération Y – devienne, pour la première fois en 70 ans, plus pauvre que celle de ses parents. Bien sûr, cette responsabilité incombe essentiellement aux gouvernements nationaux. Mais l'Union européenne peut soutenir leurs efforts.»

*Jean-Claude Juncker,
discours sur l'état de l'Union, 14 septembre 2016*

Le projet européen est de bâtir un avenir meilleur pour les citoyens européens. Cela suppose également d'investir dans les jeunes, de leur offrir de nouvelles perspectives et de les aider à en tirer parti. Il s'agit de donner aux jeunes le meilleur départ possible dans la vie en investissant dans leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences, de les aider à décrocher leur premier emploi ou à se former dans ce but et de leur donner l'occasion de faire entendre leur voix. Cet investissement dans les jeunes jette les bases d'une société équitable, ouverte et démocratique, de la mobilité et de l'inclusion sociales, ainsi que de la croissance et de l'emploi durables.

1. Un urgent besoin d'investir dans la jeunesse de l'Europe

Ces dernières années, la situation des jeunes s'est améliorée à de nombreux égards: le chômage des jeunes a chuté, en 2016, à 18,5 % après avoir culminé à 23,9 % en 2013, diminuant de plus de 10 % rien qu'au cours de l'année dernière. Le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement ou une formation est tombé de 17 % en 2002 à 11 % en 2015. Parmi les 32-34 ans, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté, passant de 23,6 % en 2002 à 38,7 % en 2015.

Toutefois, la crise a durement frappé les jeunes et la lutte contre le chômage des jeunes demeure une priorité. Avec plus de 4 millions de jeunes au chômage dans l'UE, les jeunes européens ont été frappés de plein fouet par la crise économique et bon nombre d'entre eux restent confrontés à une situation difficile. Le taux de chômage des jeunes dans l'UE reste deux fois plus élevé que le taux de chômage global, atteignant, dans certains États membres, plus de 40 %. Ces chiffres ne donnent pas une image complète de la situation car beaucoup de jeunes ne sont pas enregistrés en tant que chômeurs et ne sont pas à la recherche d'un emploi en raison de toute une série de facteurs, notamment les responsabilités familiales ou les problèmes de santé mais aussi le découragement et le manque d'incitation à s'inscrire au chômage. Au total, quelque 6,6 millions de jeunes ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET), et pour certains, cette situation dure depuis de nombreuses années.

Une autre source de préoccupation réside dans le fait que l'éducation de qualité n'est pas encore une réalité pour tous les étudiants et qu'une partie importante des élèves ont de faibles compétences de base. 11 % des jeunes ont quitté prématurément l'école sans aucun diplôme. Ce manque de titre scolaire limite leurs chances de trouver un emploi. Environ 60 % de ces «jeunes ayant quitté prématurément l'école» sont au chômage ou sont inactifs. En moyenne, les jeunes issus de l'immigration (représentant une part croissante de la population jeune dans la plupart des États membres de l'UE¹) risquent davantage de quitter prématurément l'école et cette catégorie présente un pourcentage plus élevé de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation². Selon les dernières données PISA, le pourcentage d'élèves affichant un très faible niveau de compétences en sciences et en lecture augmente. La proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des sciences a augmenté de quatre points de pourcentage (de 16,6 % en 2012 à 20,6 % en 2015); pour la lecture, cette proportion a augmenté de près de deux points de pourcentage (de 17,8 % en 2012 à 19,7 % en 2015). En mathématiques, ce pourcentage est resté encore plus élevé (22,2% en 2015, en légère hausse par rapport aux 22,1 % de 2012). Ces contre-performances majeures soulignent la nécessité urgente de suivre les performances des systèmes d'éducation européens. Plus de 20 % des enfants d'âge scolaire ont des difficultés à résoudre des tâches simples en mathématiques. Plus de 16 % ont des problèmes en sciences et plus de 17 % ont des difficultés de lecture³. Seuls un quart des jeunes affirment avoir acquis des compétences numériques grâce à l'enseignement formel. Les élèves provenant d'un milieu socio-économique défavorisé sont surreprésentés dans le groupe d'élèves affichant de faibles résultats générant un risque de transmission de la pauvreté et de l'exclusion sociale de génération à génération⁴.

Dans ce contexte, de nombreux jeunes n'envisagent pas leur avenir avec confiance. 57 % des jeunes estiment que la jeune génération est exclue de la vie économique, sociale et démocratique⁵. Parallèlement, les jeunes sont prêts à s'engager et à participer à la société. La situation et les perspectives des jeunes ne sont pas compatibles avec l'économie sociale de marché de l'Europe et avec l'objectif prioritaire de la Commission consistant à stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement. Comme l'a souligné le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union, il existe un risque que la génération du millénaire - la génération Y - devienne, pour la première fois en 70 ans, plus pauvre que celle de ses parents. Cette évolution s'explique aussi par les grands changements démographiques et économiques qui s'opèrent dans les sociétés européennes et par la répartition de la richesse et des ressources entre générations, la crise de ces dernières années aggravant les tendances de fond.

Il s'agit d'une bataille que l'Europe doit remporter. Une période de chômage en début de vie professionnelle s'accompagne de difficultés personnelles et peut avoir une incidence

¹ Les jeunes d'origine étrangère et les autochtones dont au moins un parent est né à l'étranger représentaient, en 2014, 20 % des personnes âgées de 15 à 29 ans dans l'UE (Eurostat, 2014). Plus de quatre cinquièmes des primo-demandeurs d'asile (83 %) dans l'UE-28 en 2015 avaient moins de 35 ans.

² Près d'un quart des ressortissants de pays tiers âgés de 18 à 24 ans ont quitté prématurément l'école, contre environ 10 % des jeunes qui vivent dans le pays dont ils ont la nationalité. Le pourcentage de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation est plus élevé parmi les ressortissants de pays tiers âgés de 20 à 34 ans (32,7 %) que chez les ressortissants nationaux (18,0 %) et la situation est particulièrement grave chez les femmes (43,0 %).

³ L'enquête PISA de l'OCDE mesure régulièrement les compétences de base des élèves âgés de 15 ans.

⁴ Pour plus de détails sur le lien entre le faible niveau d'études et le statut socioéconomique, voir le suivi de l'éducation et de la formation 2015.

⁵ Enquête Eurobaromètre «La jeunesse européenne en 2016», voir:

<http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/20160504PVL00110/La-jeunesse-europ%C3%A9enne-en-2016>

négalive sur toute la vie d'une personne. Rempporter la lutte contre le chômage des jeunes, c'est fournir des emplois de qualité à davantage d'entre eux. Il s'agit là d'une condition préalable pour que l'Europe puisse assurer une croissance et une prospérité durables. S'occuper de la situation des jeunes sur le marché du travail est aussi une question de justice sociale et, en fin de compte, de crédibilité du modèle social et économique de l'Europe.

La Commission propose d'intensifier les efforts pour soutenir les jeunes. À la suite du discours sur l'état de l'Union, la feuille de route de Bratislava adoptée par les dirigeants de 27 États membres de l'UE a mis en avant la nécessité d'offrir de meilleures perspectives aux jeunes en renforçant le soutien accordé par l'UE aux États membres pour lutter contre le chômage des jeunes et les programmes de l'UE en faveur de la jeunesse. En réponse à cette demande, la présente communication propose des mesures visant à investir plus efficacement dans les jeunes. L'objectif est de les aider à saisir les occasions qui se présentent, à bien s'intégrer dans la société, à devenir des citoyens actifs et à mener une carrière professionnelle fructueuse. Cette initiative porte sur la manière dont l'UE et les États membres peuvent intensifier leurs efforts afin d'offrir aux jeunes le soutien, l'éducation, la formation et les possibilités d'emploi qu'ils méritent. La présente communication s'inscrit dans le cadre d'un ensemble plus large d'actions destinées à accroître les possibilités offertes aux jeunes. Dans le cadre de cet ensemble, la Commission lance le corps européen de solidarité⁶ et présente une communication sur l'amélioration et la modernisation de l'éducation⁷.

2. L'action de l'UE en faveur des jeunes

Les politiques et mesures en faveur des jeunes relèvent avant tout de la responsabilité des États membres, y compris lorsqu'il s'agit d'expliquer les avantages et le soutien offerts par l'action de l'UE. Les États membres sont les premiers responsables de leurs politiques en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de jeunesse, mais l'Union européenne a un rôle de soutien des efforts des États membres, rôle qu'elle assume depuis de nombreuses années. C'est en particulier le cas de l'actuelle Commission, qui accorde une attention toute particulière à l'emploi des jeunes, et notamment au déploiement de la garantie pour la jeunesse en concentrant en début de période, en 2015, le financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes et, plus récemment, en lançant, en 2016, la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe. Trop souvent, l'origine du soutien accordé n'apparaît pas clairement aux yeux des bénéficiaires de l'action de l'UE: les politiques et mesures engagées au niveau de l'UE ou bénéficiant de l'aide financière de l'UE donnent souvent des résultats remarquables mais comme elles sont mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales, rares sont ceux qui sont conscients du rôle joué par l'UE à cet égard.

2.1. Lutter contre le chômage des jeunes

La lutte contre le chômage des jeunes reste une priorité absolue pour l'UE. La promotion de l'emploi est une question d'intérêt commun qui concerne tous les États membres. L'Union européenne apporte son appui aux États membres au moyen de toute une série de politiques et de mesures, ainsi que d'instruments financiers spécifiques.

⁶ COM(2016)942 final.

⁷ COM(2016)941 final.

Dans le cadre du **Semestre européen pour la coordination des politiques économiques**, l'UE fournit des conseils et orientations stratégiques⁸ aux États membres pour promouvoir des réformes structurelles qui facilitent l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Les principaux domaines prioritaires ciblés par le Semestre européen 2016 étaient les politiques actives du marché du travail, l'abandon scolaire prématuré, l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation pour les groupes vulnérables, l'adéquation de l'éducation par rapport aux besoins du marché du travail, la formation et l'apprentissage en entreprise et un soutien ciblé aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation. Le soutien financier apporté par les Fonds structurels et d'investissement de l'UE est conforme à ces orientations stratégiques (voir encadré).

Exemples de l'action de l'UE en faveur des jeunes dans le domaine de l'emploi:

- depuis janvier 2014, plus de 14 millions de jeunes ont participé à l'un des dispositifs nationaux de la **garantie pour la jeunesse**, qu'il a été décidé de créer en 2013. Quelque 9 millions de jeunes ont accepté, depuis, une offre d'emploi, de formation continue, d'apprentissage ou de stage. L'**initiative pour l'emploi des jeunes**, qui est une ressource clé de financement de l'UE soutenant le déploiement de la garantie pour la jeunesse, a été lancée en 2013 et dotée d'un budget total de 6 400 000 000 EUR;

- le **Fonds social européen** investit depuis 60 ans dans les compétences, l'éducation et la formation des jeunes. Entre 2007 et 2013, le Fonds social européen (FSE) a soutenu plus de 30 millions de jeunes. Entre 2014 et 2020, le FSE a affecté un montant de plus de 6 000 000 000 EUR à des mesures visant à améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail et un montant de 27 000 000 000 EUR à des mesures d'éducation et de formation;

- pour la même période, 6,8 millions de jeunes pourront bénéficier d'infrastructures scolaires neuves ou améliorées dans 15 États membres grâce au financement octroyé par le **Fonds européen de développement régional**;

- au titre du **Fonds européen agricole pour le développement rural**, 2 000 000 000 EUR seront investis, au cours de la même période, dans la formation et les services de conseil afin d'améliorer aussi les compétences et l'employabilité des jeunes, et 7 000 000 000 EUR sont alloués au soutien des jeunes entreprises en milieu rural, en mettant fortement l'accent sur les jeunes;

- la **Banque européenne d'investissement** soutient, par le biais du programme «Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse», les investissements dans le capital humain (formation professionnelle, prêts aux étudiants, programmes de mobilité d'un montant de 7 000 000 000 EUR en 2013-2015, par exemple) et fournit un accès au financement lié à l'emploi des jeunes dans les PME (26 000 000 000 EUR alloués aux PME bénéficiaires pour la période 2013-2015)⁹.

Ces dernières années, le déploiement de la **garantie pour la jeunesse** a contribué à améliorer la situation sur le terrain. La garantie pour la jeunesse a été proposée par la Commission et

⁸ Ces orientations sont fournies sous la forme de recommandations par pays. Elles sont émises dans le cadre de la coordination des politiques budgétaire, économique et d'emploi au niveau de l'UE, à savoir le «Semestre européen».

⁹ <http://www.eib.org/projects/priorities/investing-for-youth/index.htm>

adoptée au moyen d'une recommandation du Conseil¹⁰ par les États membres en 2013. Un engagement politique a été pris d'offrir à tout jeune de moins de 25 ans un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage de qualité dans les quatre mois suivant la perte de son emploi ou sa sortie de l'enseignement formel. Venant s'ajouter à d'autres instruments clés de l'UE, tels que le Fonds social européen, un instrument financier spécifique de l'UE - l'initiative pour l'emploi des jeunes - a été lancé afin de soutenir la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse dans les régions d'Europe les plus durement touchées par le chômage des jeunes. Afin d'accélérer la mise en œuvre sur le terrain des mesures relevant de l'initiative pour l'emploi des jeunes, la Commission a libéré d'emblée, au début de 2015, un montant de 1 000 000 000 EUR. En outre, elle a proposé, en septembre 2016, en s'appuyant également sur les premiers résultats de la mise en œuvre, de renforcer l'enveloppe financière disponible en faveur de l'initiative pour l'emploi des jeunes et de la prolonger jusqu'en 2020.

Exemples pratiques illustrant les effets concrets de la garantie pour la jeunesse/l'initiative pour l'emploi des jeunes:

- le dispositif français *Emplois d'avenir*, qui a été lancé en 2012 et est en partie financé par l'initiative pour l'emploi des jeunes, a pour objectif de procurer des emplois subventionnés aux jeunes peu qualifiés vivant dans des zones défavorisées. Les contrats de travail ont une durée d'un à trois ans et sont disponibles à la fois dans les ONG et dans les entreprises privées. En 2016, 150 000 jeunes ont bénéficié d'un soutien;
- en Lettonie, le projet «*Sache faire et Fais*», qui a débuté en 2015 et qui est soutenu par le Fonds social européen, soutient les actions de proximité au niveau municipal. Il a pour but de recenser les jeunes âgés de 15 à 29 ans non inscrits et de les inciter à reprendre des études, un emploi ou une formation;
- en Croatie, grâce à un financement du Fonds social européen, onze *centres d'orientation professionnelle tout au long de la vie* sont maintenant opérationnels. Ils fournissent gratuitement des services d'orientation professionnelle tout au long de la vie - aussi bien par contact direct qu'en ligne - à tous les citoyens, avec une attention particulière aux jeunes.

2.2. Investir dans les aptitudes, les compétences et l'intégration dans le marché du travail

Les aptitudes et compétences constituent un investissement essentiel. Dans l'économie de la connaissance, une large palette d'aptitudes et de compétences est indispensable¹¹. Investir dans ces dernières permet de faciliter la transition sur le marché du travail, de prévenir le chômage des jeunes et de soutenir l'innovation, la compétitivité et l'équité sociale. Les systèmes éducatifs doivent être plus performants, c'est-à-dire permettre à tous les élèves, notamment ceux provenant d'un milieu défavorisé, d'obtenir de bons résultats d'apprentissage. Un accent particulier doit être mis sur l'amélioration des performances par l'augmentation de l'efficacité et sur la qualité de l'enseignement. Un enseignement de meilleure qualité est un facteur essentiel d'amélioration de la qualité et de l'efficacité.

¹⁰ Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2013/C 120/01).

¹¹ Cela vaut pour les compétences de base (telles que la lecture ou les mathématiques), les compétences clés (comme les compétences numériques et entrepreneuriales et les langues étrangères) et les compétences non cognitives (telles que le travail en équipe et l'esprit critique).

Des systèmes d'enseignement et de formation professionnels de grande qualité facilitent la transition des jeunes vers le marché du travail. Durant la crise, en particulier, des systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage bien développés se sont avérés l'un des moyens les plus efficaces pour maintenir le chômage des jeunes sous contrôle ou le prévenir. Ce succès s'explique par le fait que l'enseignement et la formation professionnels, la formation et en particulier l'apprentissage par le travail sont des moyens particulièrement efficaces de fournir les compétences dont le marché du travail a besoin. À cette fin, la Commission a soutenu la participation active des partenaires sociaux à l'amélioration de la qualité des offres d'enseignement et de formation professionnels et a favorisé le développement de partenariats entre le monde de l'enseignement et les entreprises. En outre, en communiquant des éléments d'appréciation et en promouvant l'apprentissage mutuel sur la base de priorités communes, la Commission aide les États membres à améliorer leurs systèmes d'éducation et de formation.

Exemples d'actions menées par l'UE dans le domaine des compétences, de l'éducation et de la formation:

- en juin 2016, la Commission a lancé une **nouvelle stratégie en matière de compétences¹² pour l'Europe**. Elle comprend un ensemble de mesures visant à doter davantage de jeunes de meilleures compétences, à permettre une meilleure utilisation des compétences existantes et à améliorer l'offre et la demande de compétences;

- depuis 2013, l'**alliance européenne pour l'apprentissage** a poussé les États membres, les partenaires sociaux, les entreprises, les prestataires d'enseignement et de formation professionnels et les autres parties prenantes à renforcer l'offre, la qualité, l'image et la mobilité de l'apprentissage. En outre, dans le cadre du **pacte européen pour la jeunesse**, lancé en 2015 en collaboration avec de grandes entreprises européennes dans le but d'offrir au moins 100 000 nouveaux contrats d'apprentissage, stages ou premiers emplois de qualité, la Commission coopère avec le monde des entreprises pour faire du partenariat entreprises/enseignement une nouvelle «norme». Le pacte pour la jeunesse et l'alliance pour l'apprentissage ont déjà permis aux jeunes de se voir proposer plus de 500 000 offres de formation et d'emploi, et ce sous la forme d'engagements d'entreprises et d'organisations. Parallèlement aux actions visant à accroître le nombre et la qualité des offres d'apprentissage et de formation, la Commission travaille en étroite collaboration avec les États membres, les partenaires sociaux et les prestataires d'enseignement et de formation professionnels pour renforcer leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels;

- la première **Semaine européenne des compétences professionnelles** (5-9 décembre 2016) touchera plus de 500 000 jeunes, parents, professionnels, employeurs et partenaires sociaux de l'ensemble de l'UE et mettra en valeur l'excellence et la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels.

2.3. Proposer des opportunités dans d'autres pays et accroître la participation de la jeunesse

Apprendre, étudier et se former dans un autre pays constitue une expérience unique et ouvre de nouveaux horizons. Les économies européennes sont étroitement imbriquées. Offrir aux jeunes la possibilité d'élargir leur horizon contribue à les rendre plus autonomes et

¹² COM(2016) 381 final.

à leur faire prendre confiance en eux. C'est une manière d'acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs et cela constitue une expérience unique, porteuse d'enseignements sur la façon de faire face à la diversité et de s'adapter à un environnement différent.

Le **programme Erasmus+** s'adresse à un large éventail de jeunes, qu'ils soient étudiants, apprenants ou apprentis, dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelles, du volontariat et des échanges de jeunes. Pour la période 2014-2020, il est doté d'un budget total de 14 800 000 000 EUR qui devrait lui permettrait d'apporter un appui à plus de 4 millions de jeunes. Des études récentes soulignent l'effet tangible du programme, notamment sur l'employabilité¹³. Les étudiants qui ont fait preuve de mobilité sont deux fois moins susceptibles de se trouver confrontés au chômage de longue durée après l'obtention de leur diplôme que ceux qui n'ont pas étudié ou suivi de formation à l'étranger. Un étudiant sur trois effectuant un stage à l'étranger soutenu par Erasmus+ se voit offrir un poste dans l'entreprise dans laquelle il a travaillé. Les stagiaires Erasmus ont aussi un esprit d'entreprise plus développé que leurs homologues restés au pays: ils sont un sur dix à avoir créé leur propre entreprise et plus de trois sur quatre à projeter ou à pouvoir envisager de le faire. Enfin, les étudiants Erasmus sont mieux armés que ceux restés au pays, en termes d'aptitude à résoudre les problèmes, d'adaptabilité, de tolérance et de confiance en soi, autant de caractéristiques précieuses aux yeux des employeurs, mais également de compétences sociales et civiques essentielles.

Dans une société ouverte et démocratique, il est primordial que, dès leur plus jeune âge, les individus assument leurs responsabilités de citoyen. Ce type de citoyenneté active exige que les jeunes aient la possibilité de participer et de faire entendre leur voix. Pour devenir acteurs de la société, ils doivent constater par eux-mêmes que ce qu'ils font a de l'importance et qu'ils peuvent influencer les décisions qui les touchent. En coopération avec les États membres et les parties prenantes, la Commission soutient la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse¹⁴. Celle-ci poursuit deux grands objectifs: créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail et encourager les jeunes à participer activement à la société. Un élément essentiel de la stratégie est son aspect consultatif et participatif: grâce au «dialogue structuré», 170 000 jeunes de toute l'Europe ont pu s'adresser directement aux responsables politiques et leur dire ce qu'ils pensaient des politiques qui les touchent.

Exemples d'actions menées par l'UE dans le domaine de la mobilité et du volontariat:

- le **programme Erasmus**, qui a bénéficié à près de 5 millions de jeunes depuis ses débuts, fêtera son trentième anniversaire l'année prochaine. Sur la période 2014-2020, grâce à l'augmentation de son budget et à la diversification des filières concernées, il devrait pouvoir bénéficier à 4 millions de jeunes supplémentaires;

¹³ L'aspect de l'employabilité a été abordé dans de nombreuses études; voir, par exemple:

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/repository/education/library/study/2014/erasmus-impact_en.pdf

https://www.agence-erasmus.fr/docs/2431_observatoire-n2.pdf

https://www.agence-erasmus.fr/docs/20140425_rapport-final_etude-impact-de-web.pdf

¹⁴ Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) (JO C 311 du 19.12.2009, p. 1).

- le **service volontaire européen**, moteur du volontariat transnational depuis 20 ans, est un instrument permettant aux jeunes de s'impliquer. Chaque année, ce service aide environ 10 000 jeunes volontaires à partir à l'étranger pour s'investir dans un large éventail de causes, comme les activités dans le domaine de la jeunesse, le soutien social aux personnes dans le besoin ou la protection de l'environnement.

3. Un nouvel effort pour investir en faveur de la jeunesse

Bien que la croissance économique et la création d'emplois se poursuivent, il faut se garder de tout excès de confiance. La crise a eu des conséquences lourdes et le défi que représentent des années de chômage de masse est colossal dans de nombreuses régions d'Europe. L'UE lance et promeut depuis longtemps des stratégies et des mesures destinées à soutenir les jeunes. La clef du succès dans ce domaine est d'agir de manière collective, impliquant les acteurs à tous les niveaux, notamment les niveaux de pouvoir compétents et les partenaires sociaux. La Commission insiste sur la nécessité de progresser sur les trois grands axes suivants:

3.1. Améliorer les opportunités d'accéder à l'emploi

- **Le semestre européen guide les réformes au niveau national et des orientations précises ont été données à plusieurs États membres.** Dans le dernier examen annuel de la croissance, qui donne le coup d'envoi du semestre européen 2017, la Commission insiste sur l'importance d'accorder la priorité aux investissements dans le capital humain, ce qui passe par une amélioration de l'employabilité des jeunes et le fait d'investir dans leurs compétences et dans leur éducation.
- **La mise en œuvre complète et durable de la garantie pour la jeunesse devrait être assurée sur le terrain dans tous les États membres.** La volonté politique et le soutien financier sans faille en faveur de la garantie pour la jeunesse ont des effets réels et sont primordiaux pour que le travail accompli jusqu'à présent porte ses fruits. La mise en œuvre de la garantie dans toute son ampleur est encore récente dans un certain nombre d'États membres, de nombreuses mesures ayant nécessité des réformes substantielles et l'établissement de vastes partenariats, qui constituent par eux-mêmes une forme de soutien nouvelle et prometteuse¹⁵. Alors que la situation s'améliore dans plusieurs régions d'Europe, la grande priorité dans de nombreux États membres sera de veiller à ce que les jeunes peu qualifiés reçoivent une aide adéquate. Pour ce faire, il importe d'améliorer l'accessibilité de la garantie pour la jeunesse et de mener des actions plus efficaces pour informer les jeunes sans travail, qui ne suivent aucun enseignement ni aucune formation et qui ne sont pas inscrits auprès de services publics de l'emploi. Un renforcement de la coopération entre les institutions publiques et avec les parties prenantes est également nécessaire, de même qu'une amélioration de la capacité des partenaires (en particulier des services publics de l'emploi) à mettre en œuvre la garantie pour la jeunesse. Des mécanismes plus efficaces pour veiller à ce que les jeunes reçoivent des offres de qualité devraient être mis en place en fixant des normes en matière de critères de qualité. L'offre en matière d'apprentissage dans le cadre de la garantie pour la jeunesse devrait être renforcée, dans la mesure où elle ne représente que 4,1 % des possibilités utilisées à ce jour.

¹⁵ COM(2016) 646 final.

- **Pour faciliter le déploiement de la garantie pour la jeunesse dans les régions où elle est la plus nécessaire, il y aurait lieu d'augmenter les ressources disponibles pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes.** Dans le cadre du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, la Commission a proposé de majorer la dotation initiale de l'initiative pour l'emploi des jeunes de 1 000 000 000 EUR pour la période 2017-2020, montant qui sera complété par une contribution équivalente du Fonds social européen. En cas d'approbation, ce financement supplémentaire devrait permettre à environ un million de jeunes supplémentaires de bénéficier du soutien de l'initiative pour l'emploi des jeunes.

3.2. Améliorer les opportunités par l'éducation et la formation

- **La Commission est résolue à faciliter la coopération entre les États membres et à soutenir ces derniers dans leurs efforts pour réformer leurs systèmes d'éducation et de formation.**

La Commission renforcera le soutien qu'elle apporte aux États membres et présentera, en 2017, des actions visant spécifiquement à moderniser l'école et l'enseignement supérieur, parmi lesquelles un programme actualisé pour la modernisation de l'enseignement supérieur, une initiative sur le suivi des diplômés, un programme de soutien aux enseignants et d'encouragement à la mise en place d'établissements scolaires et un réexamen de la recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, ainsi que de nouvelles mesures d'accompagnement pour appuyer la transformation numérique de l'éducation et l'amélioration de l'accès aux compétences et à l'apprentissage numériques.

- Pour renforcer la qualité, l'offre, l'attrait et l'ouverture à tous de l'apprentissage et de la formation par le travail dans l'éducation et la formation professionnelles, la Commission proposera un **cadre de qualité pour l'apprentissage**¹⁶ établissant des principes clés pour la conception et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage à tous les niveaux, doté d'une flexibilité suffisante pour s'appliquer à des systèmes nationaux très différents. Ce cadre pourrait étayer la qualité de l'apprentissage promu par les programmes de l'UE (garantie pour la jeunesse, initiative pour l'emploi des jeunes, corps européen de solidarité, Erasmus+ et Fonds social européen).
- Un **service d'appui à l'apprentissage axé sur la demande** sera mis en place en 2017; il se fondera sur la réussite du modèle d'apprentissage comparatif des services publics de l'emploi et aidera les pays à introduire des systèmes d'apprentissage ou à réformer ceux existants. Ce service d'appui renforcera également le partage des connaissances, la coopération et l'apprentissage collégial dans les formations en apprentissage en recensant les bonnes pratiques et en renforçant l'apprentissage mutuel. Une attention particulière sera portée à la mobilisation d'acteurs autour d'actions concrètes au niveau national, régional et local.
- La mobilité à des fins d'apprentissage dans le cadre de l'éducation et de la formation professionnelles est bénéfique pour le participant comme pour l'employeur. Des

¹⁶ Qui seront fondées sur l'avis du Comité consultatif pour la formation professionnelle intitulé «Une vision partagée pour un apprentissage, une formation par le travail efficaces et de qualité», adopté le 2 décembre 2016.

études¹⁷ montrent que les séjours de plus de 6 mois apportent la valeur ajoutée la plus grande en termes d'amélioration des compétences professionnelles, personnelles et sociales. Toutefois, à l'heure actuelle, la majorité des stages d'apprentissage effectués dans un autre État membre sont de courte durée (72 % durent moins d'un mois et 21 % durent entre un et trois mois). En réponse aux appels du Parlement européen à accroître la qualité et l'attrait de la mobilité des apprentis, la Commission envisage de créer un nouveau volet consacré à la mobilité de longue durée (6 à 12 mois), «**ErasmusPro**», au sein du programme Erasmus+, pour soutenir les stages en entreprise à l'étranger. Un cadre de soutien solide, comprenant une préparation approfondie, une mise en œuvre structurée et un suivi adéquat garantira l'impact et la qualité de l'expérience de mobilité. Une coopération étroite avec les employeurs et les autres parties prenantes au sein de l'alliance européenne pour l'apprentissage et du pacte pour la jeunesse¹⁸ et des partenariats solides avec les prestataires d'enseignement et de formation professionnels, les organisations de partenaires sociaux, des organismes intermédiaires et les services publics de l'emploi pour sensibiliser les employeurs au niveau local permettront de constituer un large vivier d'entreprises disposées à accueillir des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels, notamment des apprentis.

3.3. Améliorer les possibilités de travaux de solidarité, de mobilité à des fins d'apprentissage et de participation

- Dans le contexte du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, la Commission a proposé de donner une nouvelle impulsion à la mobilité à des fins d'apprentissage, **en augmentant de manière significative (de 200 000 000 EUR) le budget d'Erasmus+ jusqu'en 2020.**
- La Commission met actuellement en place un **corps européen de solidarité** qui consolidera les bases propices aux travaux de solidarité en Europe. Il mettra en rapport des jeunes enthousiastes et engagés œuvrant à un projet de solidarité commun. Il offrira aux jeunes désireux d'aider, d'apprendre et de s'épanouir l'occasion de vivre une expérience positive et inspirante, mais également utile. Il fournira une large base pour soutenir des organisations de toute l'Europe qui proposent aux jeunes des possibilités de s'engager dans des actions de solidarité. Il répondra aux besoins de communautés vulnérables et de structures publiques nationales et locales dans un large éventail de domaines, tels que la fourniture de nourriture et de logements aux sans-abri, l'entretien des forêts, le soutien aux régions sinistrées ou l'aide à l'intégration des réfugiés.
- Pour renforcer la participation civique des jeunes, **la Commission préparera la révision de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse pour la période allant au-delà de 2018.** Durant l'année 2017, de vastes consultations seront menées auprès des jeunes et des principales parties prenantes pour définir les objectifs que cette stratégie devrait viser à l'avenir. Une question clé porte sur la manière d'accroître la quantité et la qualité des possibilités offertes aux jeunes de participer activement à la vie politique et aux processus démocratiques. La Commission développera et

¹⁷ http://www.pedz.uni-mannheim.de/daten/edz-b/gdbk/07/analysis_leonardo_study_en.pdf

¹⁸ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=2387>

renforcera encore ses instruments de dialogue et d'échange avec les jeunes (l'initiative «One million», le projet «Nouveau récit sur l'Europe» et le dialogue structuré).

- La mobilité des jeunes est essentielle pour renforcer la conscience et l'identité européennes. Comme l'a suggéré le Parlement européen et à l'occasion du trentième anniversaire du programme Erasmus en 2017, la Commission soutiendra **la mobilité multimodale pour les jeunes engagés dans un projet éducatif**. Les jeunes générations se verront ainsi offrir de nouvelles possibilités de découvrir l'Europe et de faire leurs premières armes.

4. Conclusion

La présente communication «Investir dans la jeunesse de l'Europe» expose des actions concrètes que l'UE pourrait mener pour aider les jeunes à bénéficier des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation qu'ils méritent. Les défis sont immenses et se posent à tous les États membres.

Seuls un vaste partenariat et un engagement commun de l'UE et des États membres peuvent conduire au changement radical que la situation actuelle exige. C'est également l'esprit de l'appel lancé dans la déclaration de Bratislava approuvée par les dirigeants des 27 États membres de l'UE.

S'appuyant sur les réalisations de ces dernières années, la Commission est déterminée à œuvrer en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil pour accroître le soutien accordé aux investissements dans la jeunesse de toute l'Europe. Elle coopérera étroitement avec chaque État membre et avec les parties prenantes à tous les niveaux pour les épauler dans leurs efforts. Elle compte également sur l'impulsion du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2016 et sur la détermination résolue de celui-ci à approuver un ensemble ambitieux d'initiatives conformes aux trois grands axes exposés ci-dessus.